

JOURNÉE PROVINCIALE DU DIACONAT PERMANENT 2 OCTOBRE 2024

Le diacre permanent

Le diacre, qu'il soit permanent ou transitoire, reçoit la même ordination. L'un est ordonné pour le service de l'Église et les pauvres d'une façon définitive, l'autre est ordonné pour les mêmes raisons, mais d'une manière transitoire en vue du presbytérat. Le diaconat à l'origine avait pour but de décharger les apôtres de certaines responsabilités (Ac 6, 2-6).

Même si le ministère des diacres existe depuis les débuts de l'Église comme en témoigne le livre des Actes des apôtres, ce ministère a été, depuis des siècles, une étape vers le ministère de prêtre. Ce n'est que depuis le Concile Vatican II, en 1963, qu'a été rétabli le diaconat dit permanent. Ordonné pour la triple mission qui lui est confiée, le diacre est de service aux trois tables : de la charité, de la Parole et de la liturgie. Le diacre reçoit la grâce de l'Esprit-Saint qui l'aide, le guide et le fortifie dans la réalisation de son ministère.

Les diacres, qui eux ne reçoivent pas l'ordination sacerdotale, reçoivent dans l'ordination diaconale, en tant que ministres du Christ serviteur, la tâche de prêcher l'Évangile et de l'annoncer à l'assemblée. Le diacre doit, en outre, convertir l'Évangile en foi vivante, l'apprendre aux autres et l'accomplir au jour le jour.¹

Le candidat au diaconat permanent doit entreprendre un long processus de cheminement qui le mène à un discernement. Ce processus est non seulement personnel pour le candidat, mais est aussi un discernement en couple puisque beaucoup de diacres permanents sont des hommes mariés. La place de l'épouse est si importante, au point que sans son consentement, il ne peut y avoir d'ordination. En effet, au moment de l'ordination, l'évêque demande d'abord à l'épouse du candidat si elle accepte que son mari soit ordonné pour le service de l'Église. Il est entendu que le premier ministère du diacre permanent est auprès de son épouse et de sa famille. Le service à l'Église vient ensuite. L'ordination marque un nouveau départ dans la vie du couple.

Les diacres permanents, qui sont généralement mariés, exercent un métier ou une profession pour subvenir aux besoins de leur famille. Par leur état d'hommes mariés et de clercs, ils sont une présence d'Église dans le monde, dans toutes les couches de la société où ils vivent. Ils témoignent de l'Évangile partout où ils se trouvent : au travail, lors des activités sportives et sociales de leurs enfants, et dans toutes leurs interactions quotidiennes.

¹ LE DIACONAT PERMANENT: IDENTITÉ, FONCTION ET PERSPECTIVES

Mgr Roberto O. González Nieves, O.F.M. Archevêque de San Juan au Porto Rico, le 19 février 2000

Le diaconat permanent : un appel

L'appel à la vocation diaconale se fait sentir au plus profond de l'être! L'homme qui ressent, ou croit entendre cet appel au service de Dieu et de son peuple, doit s'arrêter un peu et commencer une méditation dans la prière. Cette méditation devrait ensuite inciter l'homme à consulter un prêtre ou un diacre afin d'en discuter et chercher à voir plus clair sur ce que ressent l'individu au fond de son cœur. S'il y a lieu, cette étape devrait le conduire à une première étape officielle, faire un premier contact avec le responsable diocésain pour le diaconat permanent de son diocèse. Un discernement qui s'échelonne sur plusieurs années s'en suivra. Avec l'accord des autorités diocésaines, le candidat débutera la formation théologique de niveau universitaire qui est exigée en vertu du droit canon. En parallèle avec la formation générale, le candidat recevra un accompagnement spirituel sérieux afin de lui permettre de bien discerner s'il y a vraiment appel à la vocation diaconale ou pas.

Un temps de discernement

Un temps est nécessaire pour un discernement qui ne doit pas être pris à la légère. Ce cheminement est une étape cruciale qui permet de se mettre en relation intime avec l'Esprit-Saint et de découvrir ce qu'Il attend de nous. Cela ne signifie pas toujours que cette démarche aboutira à une ordination. Le véritable but de ce discernement est que l'individu puisse trouver sa place dans l'Église, que ce soit en tant que ministre ordonné ou non. Dieu nous connaît mieux que nous-mêmes et veut notre plus grand bonheur. Le discernement vise à laisser l'Esprit-Saint agir en nous, à la place de notre ambition personnelle. Ce processus demande une grande confiance en Dieu, car il implique des renoncements, notamment pour le couple. Mais dans la foi, nous reconnaissons que ces renoncements sont pour la plus grande gloire de Dieu et notre plus grand bonheur.

Les ministères institués par l'Église

Le cheminement diaconal comporte plusieurs étapes, dont le rite d'admission. Ce rite est la reconnaissance officielle par l'évêque et son autorisation pour le candidat d'amorcer ou de poursuivre la formation théologique et pastorale. Ensuite vient le ministère institué du lectorat, dont le but est essentiellement la proclamation de la Parole de Dieu lors des célébrations eucharistiques. La place du lecteur institué est dans le chœur ou sanctuaire de l'église. Cette position le rapproche un peu de l'autel. Le lecteur institué se charge des lectures, sauf l'Évangile qui lui, est normalement réservé au diacre.

Le ministère d'acolytat est la dernière étape avant l'ordination. L'acolytat est aussi un ministère institué par l'Église. L'acolyte prépare la table eucharistique avant la messe (l'autel, les vases sacrés, etc.) et voit à la purification des vases sacrés si le prêtre le lui demande. À cette étape, le candidat au diaconat se rapproche encore plus de l'autel.

L'ordination diaconale

Par l'ordination, l'homme quitte l'état laïc et devient clerc, c'est-à-dire membre du clergé catholique. « Le diacre reçoit une grâce spéciale qui lui permet de répondre aux exigences de son ministère et grandir dans la fidélité à sa vocation »². À l'ordination, le diacre reçoit, par l'imposition des mains et par la prière de l'évêque, l'Esprit-Saint d'une façon particulière qui le configure au Christ serviteur. À la messe, il est désormais à l'ambon pour y proclamer l'Évangile et prêcher.

L'ordination n'est pas la fin d'un processus, mais plutôt le départ pour une formidable mission de service à l'Église dans l'humilité et l'amour de Dieu et de son prochain. Si vous croyez ressentir un appel pour le diaconat permanent, ou tout autre appel, parlez-en d'abord au prêtre ou au diacre de votre paroisse, ou communiquer avec nous : info@carrefourintervocational.ca / 514-271-5659. Ces personnes sauront vous écouter et vous orienter vers la bonne personne au sein de la curie diocésaine.

Pour en savoir plus: <https://www.carrefourintervocational.ca/fr/jpdp/>

Pierre Joannette, d.p.
Adjoint à la mission
Carrefour Intervocational

P.-S. — Un jour, quelqu'un m'a demandé : « Qu'est-ce qu'il faut pour devenir diacre ? » Avec une pointe d'humour, je lui ai répondu qu'il fallait être un peu fou ! J'ai ajouté : « Fou de Dieu et de son Église ! »

² Fabrice Vaussenat, Le Diaconat Permanent à Montréal, p.118